

VOEU RÉGLEMENTAIRE

ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE

Article concerné : règlements sportifs Ligue BFC

Origine du vœu : Équipe Technique Régionale Ligue BFC

Modification proposée :

6.2.1 Catégories concernées

Cette règle s'applique uniquement pour les championnats +16 ans, sauf dans le cas précisé à l'article 6.2.3.

6.2.3 Cas particulier des lissages et finalités :

- *La règle dite "du dernier match" s'applique, pour les catégories U13 à U18, uniquement sur la journée de lissages, selon les modalités de l'article 6.2.2.*
- *Seuls les joueurs ayant participé à au moins 1/3 des rencontres de championnats avec une équipe pourront participer aux finalités avec cette équipe, sous couvert de respecter les modalités de la règle 6.1 relative au brûlage.*

Exposé des motifs :

Considérant l'ensemble des éléments suivants :

1. **Validité de la règle :** à l'heure actuelle, aucun outil spécifique n'est prévu sur Gest'Hand pour effectuer le contrôle de cette règle. Dès lors, celle-ci ne s'applique pas de façon uniforme, puisqu'elle repose sur un principe de dénonciation, amenant un club à « dénoncer » le club adverse.
2. **Moralité de la règle :** Ce principe de dénonciation, outre les tensions qu'il peut créer entre entraîneurs de clubs, positionne les arbitres, essentiellement JAJ sur les catégories U13 à U18, dans un rôle inconfortable puisqu'ils sont en charge de la bonne application de la règle, comme prévu à l'article 6.2.2. Il ne devrait pas revenir à la charge des arbitres d'assurer ce rôle de « médiateur » entre les entraîneurs, dans un but d'application du règlement au regard du point 1.
3. **Équité de la règle :** Cette règle ne présente aucun équivalent dans les autres territoires.
4. **Compréhension de la règle :** cette règle est difficile à comprendre et assimiler pour les entraîneurs, et amène à des logiques de comptage et d'anticipation des effectifs peu évidentes à maîtriser.
5. **Surcharge de la règle :** cette règle, sur les championnats jeunes, s'additionne à celles déjà existantes, à savoir la règle du brûlage et la liste des 7 joueuses. Les rencontres « décisives » de fin de saison (par exemple, pour décrocher un titre) sont donc déjà protégées par ces deux règles.

6. **Incohérence entre les règlements** : la règle dite « du dernier match » s'applique aux joueurs / joueuses évoluant en U17 National et U18 National. Ceci est en contradiction avec l'article 95.2.2 des règlements généraux de la FFHandball, qui stipule qu'« *un joueur de moins de 18 ans qui participe à une compétition nationale dans sa catégorie d'âge ou à une compétition nationale ou territoriale en plus de 16 ans n'est pas soumis à la règle du brûlage dans sa catégorie d'âge et peut participer à tout moment à une compétition territoriale dans ladite catégorie.* »
7. **Impact sur la formation / fidélisation** : dans des championnats qui ne sont soumis à aucune logique d'accession / relégation, cette règle est un frein à la formation et à l'épanouissement du joueur ou de la joueuse. Exemples :
- a. Dans un club avec deux équipes U13, une en Excellence, une en Honneur, un joueur a un profil « entre deux équipes » :

| Week-end 1 | Week-end 2 | Week-end 3 |
|-------------------------------|-------------------------------|--|
| Équipe A joue, Théo joue en A | Équipe A joue, Théo joue en A | Équipe A ne joue pas |
| Équipe B joue | Équipe B joue | Équipe B joue, Théo ne peut pas jouer |

On prive donc un joueur d'évoluer en championnat honneur, ce qui est en contradiction avec la volonté de fidélisation et de formation des licenciés.

- b. Une joueuse évolue dans un groupe élargi U17, mais joue majoritairement en U15. En raison de blessures, son entraîneur l'appelle en U17 pour les deux derniers matchs, avec un temps de jeu réduit.

| WE 1 | WE 2 | WE 3 | WE 4 | WE 5 | WE 6 |
|------------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| U17 joue, Lou joue 10' | U17 joue, Lou joue 5' | Fin du championnat U17 | | | |
| U15 joue | U15 joue | Lou ne peut pas jouer | Lou ne peut pas jouer | Lou ne peut pas jouer | Lou ne peut pas jouer |

La fin des championnats U17 / U18 étant un mois avant la fin du championnat U15, un joueur / une joueuse peut donc être privé(e) de match pendant un mois, ce qui pose un problème de fidélisation et de formation des licenciés.

8. **Protection du lissage** : Le week-end de lissage étant un week-end déterminant pour la suite de la saison, il semble opportun de conserver une protection sur celui-ci. La règle est donc maintenue uniquement sur ce week-end donné.
9. **Maintien chez les adultes** : les championnats adultes étant soumis à une logique d'accession / relégation, la règle est maintenue sur les championnats +16.

Il semble opportun, pour l'Équipe Technique Régionale, de ne plus appliquer la règle du dernier match aux championnats jeunes, à l'exception du week-end de lissage.

| | | | |
|-----------------|--------------------------|------------|--|
| AVIS CSR | Recevable (forme) | OUI | |
|-----------------|--------------------------|------------|--|

| | | | |
|----------------|------------------|--------------------|-------------------|
| AVIS CA | Favorable | Défavorable | Abstention |
| | 8 | 0 | 7 |

PROJET